Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION NATIONALE,
DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR ET DE LA RECHERCHE

SUIVI DES TEXTES

COMITES TECHNIQUES MINISTERIELS DE L'ENSEIGNEMENT SUPERIEUR ET DE LA RECHERCHE

Secrétariat général

Direction générale des ressources humaines

Date du comité	TITRE DU TEXTE	AVIS
1er décembre 2015	- Décret relatif à l'organisation et à la coordination interacadémiques	Défavorable
	- Décret modifiant le décret n°2009-589 du 25 mai 2009 relatif au délégué régional à la recherche et à la technologie	Défavorable
	- Arrêté pris pour l'application aux corps de **l'inspection générale de l'éducation nationale** et de **l'inspection générale de l'administration de l'éducation nationale** et de la recherche des dispositions du décret n°2014-513 du 20 mai 2014 portant création d'un régime indemnitaire tenant compte des fonctions, des sujétions, de l'expertise et de l'engagement professionnel dans la fonction publique de l'Etat	Défavorable
	- Arrêté pris pour l'application aux emplois **d'administrateur de l'éducation nationale**, de l'enseignement supérieur et de la recherche et de **chef de mission de l'administration centrale** des ministères chargés de l'éducation nationale et de l'enseignement supérieur et de la recherche des dispositions du décret n°2014-513 du 20 mai 2014 portant création d'un régime indemnitaire tenant compte des fonctions, des sujétions, de l'expertise et de l'engagement professionnel dans la fonction publique de l'Etat	Défavorable
	- Arrêté pris pour l'application à l'emploi de **directeur général des services** régi par le décret n°2010-175 du 23 février 2010 des dispositions du décret n°2014-513 du 20 mai 2014 portant création d'un régime indemnitaire tenant compte des fonctions, des sujétions, de l'expertise et de l'engagement professionnel dans la fonction publique de l'Etat	Défavorable
	- - Arrêté pris pour l'application à l'emploi **d'agent comptable** d'établissement public à caractère scientifique, culturel et professionnel des dispositions du décret n°2014-513 du 20 mai 2014 portant création d'un régime indemnitaire tenant compte des fonctions, des sujétions, de l'expertise et de l'engagement professionnel dans la fonction publique de l'Etat.	Défavorable

	- Arrêté pris pour l'application des dispositions du décret n° 2014-513 du 20 mai 2014 portant création d'un régime indemnitaire tenant compte des fonctions, des sujétions, de l'expertise et de l'engagement professionnel dans la fonction publique de l'Etat aux membres du corps des assistants de service social des administrations de l'Etat relevant, pour le recrutement et la gestion, du ministre chargé de l'éducation nationale	Défavorable unanime
	- Arrêté pris pour l'application des dispositions du décret n° 2014-513 du 20 mai 2014 portant création d'un régime indemnitaire tenant compte des fonctions, des sujétions, de l'expertise et de l'engagement professionnel dans la fonction publique de l'Etat aux membres du corps des conseillers techniques de service social des administrations de l'Etat ou détachés sur un emploi de conseiller pour l'action sociale des administrations de l'Etat relevant, pour le recrutement et la gestion, du ministre chargé de l'éducation nationale	Défavorable unanime
	- Décision relative aux conditions et aux modalités d'utilisation des technologies de l'information et de la communication par les organisations syndicales	Favorable